

Désaccord sur la désignation d'un notaire

Par my heritage, le 15/06/2014 à 14:50

la succession de ma mère est constituée essentiellement d'un compte bancaire et du contenue d'un coffre fort bancaire. Afin d'éviter des conflits, je voudrai faire appel au service d'un notaire. Les autres héritiers refusent. Puis-je saisir un notaire et imposer ce choix aux autre héritiers?

merci de me répondre

Par domat, le 15/06/2014 à 23:56

si la succession ne nécessite pas l'intervention d'un notaire et si un héritier peut faire la déclaration de succession (si actif de la succession supérieure à 50000€), je ne crois pas que vous puissiez imposer un notaire aux autres héritiers.

vous pouvez donner mandat à un notaire pour vous représenter mais il sera à votre charge. cdt